

Eaux souterraines

Les contrats de nappes bientôt généralisés

- Une gestion contractuelle pour limiter la surexploitation
- Le volume utilisé atteint 1 milliard de m³ par an
- La tutelle planche sur une révision de la réglementation

AVEC une exploitation de l'eau souterraine dépassant le potentiel de 20%, le Maroc est désormais confronté à une situation de pénurie hydrique. En effet, le volume utilisé s'élève à 1 milliard de m³ par an. La surexploitation de cette ressource ne sera pas sans conséquences sur le développement socio-économique du pays. Car, «les eaux souterraines assurent la quasi-totalité des besoins des populations rurales et permettent l'irrigation de



Pour la ministre en charge de l'Eau, Charafat Afilal, seuls les contrats de nappes permettent de rééquilibrer le niveau des eaux souterraines (Ph. Bziouat)

40% de la superficie totale», comme l'a souligné la ministre en charge de l'Eau, Charafat Afilal, lors d'un atelier organisé en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), hier à Skhirat. Et pour ne rien arranger, la croissance démographique aggrave les choses. «Avec l'augmentation de la population, le Maroc arrive aux limites de ses ressources en eaux conventionnelles par habitant», a déploré Aziz Akhannouch, ministre de

l'Agriculture et des pêches maritimes. Aujourd'hui, le défi est de satisfaire toute la demande sans nuire à la ressource. Pour relever le challenge, il ne faudrait pas se contenter de l'augmentation de l'offre. «Celle-ci doit être combinée avec une politique de gestion des ressources tel que l'a préconisé le Souverain dans son discours prononcé à l'occasion de la 9e session du Conseil supérieur de l'eau et

dans un cadre contractuel négocié, à savoir le contrat de nappe», a précisé la ministre. Pour elle, l'instauration de ce cadre permettra de rééquilibrer le niveau des eaux souterraines. «Un équilibre qui ne peut être atteint qu'à travers la recherche de possibilités d'augmentation de la recharge naturelle des aquifères, qui soient techniquement et économiquement faisables», a-t-elle ajouté. Mais la mise en place de ce mode de gestion s'est heurtée à des obstacles de taille. En tête, le vide juridique en matière de gestion contractuelle des nappes. S'y ajoutent des réticences chez les partenaires du département de tutelle. Pour l'heure, seule la gestion des eaux souterraines du Sous-Massa-Draâ a fait l'objet d'un contrat de nappe.

Aujourd'hui, Charafat Afilal compte s'attaquer à ces obstacles. Son département planche actuellement sur une refonte de la législation. Il est question de consolider les dispositions permettant de limiter les opérations de pompage et de renforcer les mécanismes de contrôle et d'auto-contrôle. Ce chantier est d'une nécessité impérieuse. Aziz Akhannouch a affirmé que «l'amélioration de la gouvernance est un défi majeur que beaucoup de régions se doivent d'améliorer au regard de leur responsabilité vis-à-vis de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté». D'autant plus que «les

L'AFD appuie le secteur de l'eau

AVEC près de 650 millions d'euros d'engagement au cours des vingt dernières années, l'eau constitue un secteur clé de l'intervention de l'AFD au Maroc. Les projets financés par cet organisme concernent l'irrigation agricole, l'alimentation en eau potable et en eaux industrielles. Les financements de l'AFD visent l'amélioration du rendement des réseaux d'eau et de l'assainissement. Les futures interventions devraient garantir la mise en œuvre de la gouvernance intégrée des eaux avec une meilleure gestion de la demande et des économies. A cela s'ajoute la promotion des ressources non conventionnelles pour favoriser le dessalement, et la réutilisation des eaux usées épurées. □

du climat», a dit Akhannouch. En effet, le Roi avait prôné plus de vigilance en matière d'exploitation.

Au-delà de la surexploitation, d'autres facteurs expliquent ce constat alarmant. Charafat Afilal cite le système de suivi qui ne permet pas de donner des informations fiables sur les prélèvements d'eau. Elle reconnaît également l'inefficacité du contrôle. Ce sont des difficultés que ni la réglementation ni la stratégie nationale de l'eau, mise en place en 2009, n'ont permis de résoudre. Une feuille de route qui avait montré que la seule issue réside dans la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance. «Celui-ci privilégie la participation, l'implication et la responsabilisation des acteurs concernés

eaux souterraines représentent un enjeu socio-économique majeur pour l'accès à l'eau potable, les activités industrielles et touristiques. Elles sont aussi primordiales pour le développement agricole du pays».

Si l'irrigation absorbe une quantité importante des eaux souterraines, Akhannouch s'est engagé à œuvrer dans la voie de la gestion rationnelle et durable de cette ressource. Cela passe par le développement du partenariat public-privé. Un mode de gouvernance qui a d'ailleurs été déployé pour la sauvegarde de la zone de Chtouka Aït Baha. □

Hajar BENEZHA